## Chantier école - Centre Social Inter-générations



C'est le 18 octobre que les principaux financeurs et surtout les 15 stagiaires de même que l'association « Mode d'emploi », se sont retrouvés au Centre Social Intergénérations pour lancer le chantier école pour la rénovation intérieure et la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité.

Premier du genre, dans le cadre d'un contrat urbain de cohésion sociale regroupant ainsi les financements de l'Etat, du Département et de la Ville, cette action a pour objectif essentiel l'insertion et la réinsertion dans le monde professionnel.

Les stagiaires se sont vus remettre leur tenue de travail pour débuter officiellement le 23 octobre.




## Chambres d'Hôtes

Suite au décret n° 2007-1173 du 3 août relatif aux chambres d'hôtes, leurs propriétaires doivent les déclarer sans délai auprès de la Mairie de Longuenesse et ceci au plus tard le 31 décembre 2007.

## Projet Réussite Educative

***Quelques mots sur le PRE***

La ville de Longuenesse a souscrit, il y a quelques mois, avec l'Etat, un **Projet de Réussite Educative** (P.R.E.). C'est ainsi que Mademoiselle FONTAINE Anaëlle a été recrutée en qualité de coordonnatrice, à compter du 1er novembre 2007.

Le dispositif regroupe les programmes 15 et 16 du plan de Cohésion Sociale.

Il s'adresse aux enfants et adolescents âgés de 2 à 16 ans, présentant un signe de fragilité ou ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial, culturel favorable à leur développement et scolarisés dans un établissement de l'éducation prioritaire.

La venue du P.R.E. n'a pas pour objectif d'ajouter un dispositif ou une action à ce qui se fait actuellement (scolaire, santé, culture, sport…), mais plutôt de compléter l'existant. De même, il s'agit d'accompagner individuellement chaque enfant entrant dans le dispositif. Les actions se déroulent hors temps scolaire et concernent les différentes sphères de la vie de l'enfant (scolaire, santé, culture, sport…).

Le repérage des enfants se fera en priorité par l'Education Nationale, et une réflexion autour de la situation de l'enfant sera menée dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire restreinte de professionnels (éducation nationale, conseil général et CCAS).

**Les objectifs prioritaires du P.R.E. 2007 et 2008 sont les suivants :**

- La parentalité et l'évolution des mentalités,
- Faciliter le repérage des déficiences et l'accès aux soins,
- Permettre l'épanouissement personnel de l'enfant,
- Faciliter les démarches partenariales.

## Aux amateurs de cartes…

Vous venez d'emménager dans la commune ? Vous avez changé d'adresse à l'intérieur de la commune ? Avez-vous pensé à le signaler à la mairie ?

L'an prochain, les électeurs seront appelés aux urnes pour les élections municipales et cantonales.

Pour participer à ces élections il faut être inscrit sur la liste électorale.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au **31 décembre** sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

## Informations Habitat

Le Centre d'Amélioration du logement de Saint-Omer (C.A.L-P.A.C.T) est une association dont l'objectif est de vous apporter des conseils et des solutions adaptées à vos problématiques de logement.

Son service technique est à votre disposition pour étudier tout projet concernant votre logement occupé ou loué : subventions pour travaux, adaptation du logement au handicap et au vieillissement, diagnostics (plomb, amiante, énergétique) état des lieux pour prêt à taux zéro, loi Carrez, maîtrise d'œuvre partielle ou totale…

Son service social est un intermédiaire précieux pour la médiation, l'accueil, l'écoute, l'accompagnement et le relogement. Sa mission, à travers l'habitat, est d'apporter des conseils et des solutions adaptés pour les propriétaires ou les locataires.

Le C.A.L-P.A.C.T, c'est un suivi de gestion locative pour le compte des bailleurs sociaux mais c'est également un patrimoine immobilier d'une centaine de logements réservés aux personnes les plus pauvres.

Une question, un projet, n'hésitez pas : appelez au 03.21.98.17.21 du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h.